

## ERDF attaque en justice une commune opposée à son compteur Linky

LES ECHOS | LE 15/04 À 19:29

[image: http://www.lesechos.fr/medias/2016/04/15/1214345\\_erdf-attaque-en-justice-une-commune-opposee-a-son-compteur-linky-web-tete-021845895281\\_660x352p.jpg](http://www.lesechos.fr/medias/2016/04/15/1214345_erdf-attaque-en-justice-une-commune-opposee-a-son-compteur-linky-web-tete-021845895281_660x352p.jpg)



Un compteur électrique datant 1910 (gauche) et un compteur Linky (droite). Ces compteurs « intelligents » permettent d'éviter le passage d'un technicien pour effectuer les relevés. - AFP

1 / 1

Les élus d'une commune de Seine-et-Marne ont voté contre le déploiement des compteurs Linky sur leur territoire, ce que conteste ERDF qui a déposé un recours devant le tribunal administratif.

Alors que la fronde contre les compteurs communiquant Linky monte, ERDF a décidé de riposter : le gestionnaire du réseau français de distribution d'électricité a annoncé ce vendredi avoir déposé un **recours** devant le tribunal administratif de Melun pour contester une délibération de la commune de Varennes-sur-Seine, en Seine-et-Marne, interdisant le déploiement de son compteur Linky.

« C'est très exceptionnel qu'on fasse ça. Il y a une vraie rupture de dialogue avec le maire qui attaque publiquement l'entreprise et de manière répétée sur ce déploiement » actuellement en cours dans cette localité, a expliqué un porte-parole d'ERDF. « A Varennes, il y a eu une opposition forte et un empêchement de poser des compteurs », a-t-il ajouté, regrettant aussi que le gestionnaire de réseau n'ait pas été convié à une réunion publique organisée vendredi soir intitulée « ERDF sait et nous ment sciemment ».

Les élus de Varennes-sur-Seine avaient voté le 17 décembre 2015 contre le déploiement de Linky sur leur territoire, « dans l'attente de résultats plus complets sur les contraintes, dangers et risques liés à l'installation de ces compteurs », selon un document publié sur le site de la commune. Déplorant l'absence d'étude d'impact préalable, « les élus voulaient ainsi faire appliquer le principe de sobriété électromagnétique prôné par la loi », est-il précisé.

**Lire aussi :**

> [Le compteur « évolué » Linky en cinq questions](#)

## **620.000 compteurs Linky posés**

Face aux communes réfractaires, ERDF privilégie habituellement « la voie du dialogue sous la forme d'un recours gracieux », consistant à demander par courrier un retrait de la délibération, ou se prévaut de la décision des préfetures, qui invalident « systématiquement » les délibérations interdisant Linky, a expliqué le porte-parole du gestionnaire de réseau.

Celles-ci considèrent que « les communes n'ont pas compétence en matière d'énergie parce qu'elles ont délégué cette compétence et que pour déployer son compteur, ERDF s'appuie sur une décision législative nationale qui a une valeur supérieure à une décision municipale », a-t-il précisé, soulignant qu'à Varennes-sur-Seine, il n'avait pas été donné suite à la lettre de la préfeture.

ERDF, filiale d'EDF chargée de la gestion du réseau électrique basse et moyenne tension, a lancé en décembre le déploiement dans tous les foyers français de 35 millions de compteurs Linky, un vaste chantier qui durera six ans. A ce jour, plus de 620.000 compteurs ont été posés, et le déploiement se poursuit au rythme prévu malgré les oppositions, a souligné l'entreprise.

## **101 communes françaises opposées**

Ce compteur « intelligent » permet d'éviter le passage d'un technicien pour relever les compteurs : la consommation est mesurée en temps réel et transmise une fois par jour au fournisseur d'électricité, permettant une facturation plus précise que celle basée sur des estimations.

Mais ses détracteurs remettent en cause la réalité de ses bienfaits, notamment les gains espérés en matière de consommation d'électricité. D'autres s'inquiètent des possibles risques pour la santé liés aux ondes électromagnétiques émises par le compteur, ce qu'ERDF conteste. Afin de rassurer la population de Varennes-sur-Seine, l'entreprise a ainsi proposé de permettre « à des laboratoires indépendants de mener des tests d'ondes sur les compteurs déjà posés », a-t-elle indiqué dans un communiqué.

Quelque 101 communes françaises refusent à ce jour le déploiement de ce type de boîtiers, selon le site internet animé par Stéphane Lhomme, militant écologiste et conseiller municipal de Saint-Macaire (Gironde), commune également opposée à Linky. ERDF a toutefois dit ne pas envisager de poursuites contre elles car le déploiement du compteur y est prévu à une échéance plus lointaine.

**Source AFP**

En savoir plus sur <http://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/021845895235-erdf-attaque-en-justice-une-commune-opposee-a-son-compteur-linky-1214345.php?IJ7mYgvrdMIZSpX1.99#>